



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de l'Intérieur,
et de l'Aménagement du Territoire*

12 FEV. 2007

*Le Ministre Délégué
aux Collectivités Territoriales*

Monsieur,

Par lettre du 15 janvier dernier, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation des gardes champêtres dont vous souhaitez que je vous précise les évolutions statutaires.

Classé dans la filière « sécurité », le cadre d'emplois des gardes champêtres est néanmoins régi jusqu'à présent par un décret portant statut particulier distinct de celui des policiers municipaux, le décret n°94-731 du 24 août 1994.

Bien que placés sous la même autorité que les agents de police municipale, ils exercent de missions différentes de ces derniers. L'article 2 du décret du 24 août 1994 prévoit ainsi que « les gardes champêtres exercent les missions qui leurs sont confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale ».

Ce cadre d'emplois, relevant de la catégorie C, a subi des améliorations sensibles depuis sa création, puisque constitué à l'origine d'un seul grade, il présente aujourd'hui une carrière en trois grades relevant respectivement des échelles 4, 5 et 6 de rémunération culminant à l'indice brut 449.

En effet, le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006, publié au Journal officiel du 29 décembre dernier, est venu modifier le décret du 24 août 1994 pour rénover la carrière conformément aux accords du 25 janvier 2006 sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique signés entre le ministre de la fonction publique et trois organisations syndicales.

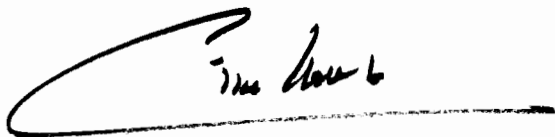
A cette occasion, l'appellation des grades a été revue conformément au souhait de la profession.

Monsieur Marcel BIANCHI
Conseiller Technique National
Fédération Professionnelle
Indépendante de la Police
Syndicat Indépendant
de la Police Municipale

Par ailleurs, le protocole d'accord relatif à la professionnalisation des polices municipales que j'ai signé en avril 2006 prévoit la poursuite des discussions avec les organisations syndicales qui en sont signataires sur plusieurs thèmes, dont celui du statut des agents de surveillance de la voie publique et des gardes champêtres.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

• Bien à vous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brice Hortefeux". The signature is written in a cursive style and is positioned above a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a separator or underline.

Brice HORTEFEUX